

Décision

Générale

colonial

Décision n° 90-400-1930 Secours

n° 90-400-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 mars 1930

Numéro JO

n° 400 du 31/03/1930

Date du numéro

31 mars 1930

TEXTE INTÉGRAL

un secours de cinq cent soixante-dix francs (570 francs), une fois payé, est accordé à la veuve du garde indigène matricule 34 .